

Agde, le 17 Novembre 2023

**COMITE DE QUARTIER « CAP OUEST »
REUNION DU 17 NOVEMBRE 2023**

A - VIE QUOTIDIENNE

N°1 - Chemin Calme : les travaux de constructions des maisons individuelles étant terminés, il faudrait prévoir la rénovation de ce chemin : du chemin de la charrue au chemin du camping Sables d'Or (bosses, creux... mauvais état...) (cf M. LUCCACIO)

Réponse :

Le programme d'entretien est à l'étude, les chemins calme, camping et sable d'or seront proposés à l'arbitrage budgétaire.

N° 2 - Chemin de la Charrue : suite à l'aménagement de ce chemin, les voitures ont tendance à confondre chemin à 30 km à l'heure et route principale. On pourrait prévoir sur ce chemin de la charrue deux ralentisseurs avec panneaux 30 à l'heure Un au début du chemin (en partant de la route de Rochelongue vers le chemin de la Roselière) avant le croisement avec le chemin calme et la résidence Plumeria et le deuxième avant d'arriver chemin de la Roselière

Réponse :

La mise en place de panneaux Stop sera étudiée pour forcer le ralentissement des véhicules, la signalisation 30KM/H sera renforcée également.

N° 3 - Mail de Rochelongue : les compteurs EDF (sur l'esplanade) ne sont toujours par remis en état et sécurisés.

Réponse :

Les travaux de remplacement des coffrets vont être effectués en début d'année 2024.

N° 4 - La cabane de lecture en front de mer du Mail de Rochelongue : Elle est restée vide une bonne partie de l'été : porte arrachée, aucun intérêt culture, une déception programmée.

Réponse :

L'animation "Lire à la Plage" ne sera pas reprogrammée en 2024 sur la plage du Mail de Rochelongue.

En lieu et place, la ville d'Agde souhaite installer une nouvelle animation hors les murs de la médiathèque avec "Lire au Château" prévue en juillet et août 2024 dans des locaux adaptés du Château Laurens.

Trois boîtes à Livres ont été installées début juillet 2023 dans 3 quartiers de la station :

- Cap d'Agde Mail de Rochelongue
- Cap d'Agde Plagette Falaises
- Grau d'Agde Place Paraire

Effectivement, au début, les agents de la médiathèque devaient régulièrement achalander les boîtes. Beaucoup de personnes récupéraient des ouvrages mais n'en déposaient pas en retour. Depuis, un nouveau rythme a été trouvé et les boîtes sont désormais correctement utilisées.

Sur la solidité du matériel, il est vrai que les boîtes achetées cette année ont montré des signes de fatigue assez rapidement notamment celle du Mail de Rochelongue. A titre de contre-exemple, ci-joint deux photos de la boîte installée au Grau d'Agde, qui montre à la fois que celle-ci a mieux résisté aux intempéries et continue à être approvisionnée (photos du 21 octobre dernier).

A titre d'information, Mme Guilhou va faire intervenir les services techniques pour démonter les trois boîtes.

En projet pour 2024 :

Huit boîtes à livres vont être fabriquées début 2024 (chantier PLIE) pour être installées en plusieurs autres endroits de la ville (principalement sur les stations, à proximité des plages).

Le visuel qui viendra orner ces boîtes fera l'objet d'ateliers d'éducation artistique et culturelle menés avec les enfants de la ville et un ou plusieurs plasticiens.

Ces futures boîtes, du fait de leur plus grande solidité, ont vocation à être pérennisées dans le temps.



N° 5 - Rond-point de Nakara : Une riveraine signale la forte déformation de la route d'ue aux racines d'arbres (déjà signalé en 2022).



Réponse :

Le service arboré a pris en compte cette demande.

N° 6 - Parking du Colibri : la sortie du parking est étroite et la route ne suis pas le trottoir il y a un rétrécissement non signalé. Quelques incidents de rétroviseurs... mais aujourd'hui 1er octobre gros accident. Les angles sont très vifs. Pourrait-on envisager de les adoucir ?



Réponse :

Aucune modification n'est nécessaire, le passage est aux normes.

N° 7 - Parking du Colibri : des fils et des pointes sortent des anciens emplacements des horodateurs !!



Réponse :

Cette demande a été transférée au numéro vert.

N°8 – Chemin du Père Maurel : Installation d'un panneau stop à la sortie du Chemin du Père Maurel au bout de la route de Rochelongue à l'embranchement de la rue Poumeyrac.

Réponse :

Une visite de terrain doit être organisée pour vous apporter une réponse.

N° 9 - Rue Raffanel/entrée du Parking des Echasses Blanches : Côté parking Echasses Blanches, (pour toute la zone) les hauteurs de trottoirs sont beaucoup trop élevées (environ 20 cm). La circulation piétonne est devenue globalement plus dangereuse. Pour accéder au parking depuis la plage, les piétons doivent obligatoirement descendre sur la route dans le virage et l'entrée sur le parking se fait par la barrière de sortie (très dangereux). En réalité, il n'y a pas d'accès piéton côté sortie du parking des Echasses Blanches alors que cet accès correspond à une sortie de plage. Il faut ajouter que les conteneurs verre et cartonnage occasionnent le stationnement de véhicules pour les dépôts de verres et journaux.

Sur le trottoir, en face de la sortie plage (borne automatique), il est sans doute indispensable de créer un bateau (hauteur de trottoir d'au moins 25 à 30 cm). L'accès PMR est inexistant Les haies sont effectivement très hautes (prolongement rue Raffanel) et empêchent toute visibilité pour les sorties piétonnes et véhicules (résidence de vacances AGF).

Toute cette zone présente une grande confusion dans la circulation piétonne, l'arrivée de véhicules par la rue Raffanel (en double sens jusqu'à la résidence Circée), la sortie piétonne par la plage pour récupérer un véhicule sur le parking ou le stationnement de véhicule le temps de décharger des déchets dans les conteneurs créent une zone dangereuse. Le lundi, jour de marché, accentue encore plus le problème. Il faut repenser l'aménagement de ce secteur et le sécuriser.

M. Luc LAROSE, Directeur de la Direction Sécurité de la ville d'Agde, m'a invité à solliciter le comité de quartier pour formuler des demandes d'aménagements concernant des problèmes de sécurité avenue Armand Jean DUPLESSIS et rue RAFFANEL à proximité de la sortie du parking de l'Échasse Blanche et de la résidence du Circé



Réponse :

- . En ce qui concerne les passages bateaux, ils seront créés, les services vont étudier des solutions pour améliorer la sécurité des piétons.
- . En ce qui concerne le positionnement des colonnes qui sont de part et d'autre sur l'espace vert, elles n'occasionnent aucune gêne.
- . En ce qui concerne les cartons ce n'est pas un point de collecte mais des incivilités. Et pour le repositionnement des colonnes comme vous pouvez le voir sur la photo, il y a un portique et il est impossible aux camions du SICTOM de rentrer.



N° 10 - Chemin du Grand Pin : Ce chemin est très dégradé à partir des Perles du Soleil en allant vers la rue Jean-Armand du Plessis. Ce passage est désormais très emprunté et mériterait quelques réparations.

Réponse :

Ce chemin n'a aucune vocation à être emprunté par les véhicules, il reste à usage des riverains.

Une visite sur site sera faite pour réaliser une mise en sécurité (nid de poule).

N° 11 - MAIL DE ROCHELONGUE : Notre constat concernant le Mail de Rochelongue est unanime. Ce quartier se dégrade rapidement depuis plusieurs années et présente désormais un aspect de délabrement urbain. Nous tirons la sonnette d'alarme depuis plusieurs années mais aucune action d'envergure n'est engagée et le mauvais entretien est évident. Nous constatons également que certains commerçants pourraient également s'engager dans l'entretien de leur environnement proche (désherber le palmier devant chez lui ou arroser une plante à proximité, nettoyer régulièrement les terrasses et les dômes qui accueillent leurs clientèles). Nous demandons à juste titre une assistance plus forte de la commune d'Agde dans l'entretien de ce quartier mais nous ne pouvons pas tout en attendre.

Réponse :

Le quartier du Mail de Rochelongue a fait l'objet, suite à notre dernière venue sur site, de réparations ponctuelles demandées.

L'aménagement du bout du mail va être programmé mais il doit auparavant être arbitré lors d'une commission en Mairie.

Une attention particulière sera apportée sur les droits de terrasse.

N° 12 – ICONIC : Est-il possible de positionner un point informations et paiements pour les parkings près d'ICONIC.

Réponse :

Il n'est pas possible de positionner un point de paiement au quartier Iconic car les parkings payants fonctionnent grâce à une lecture de plaque immatriculation avec un délai de sortie lorsque le paiement est effectué sur une caisse.

Pour ce qui concerne le paiement en espèces, des caisses automatiques sont positionnés sur les parkings payants.

Sur le parking Alsace-Lorraine par exemple, nous avons positionné quatre caisses automatiques à l'intérieur du parking.

Pour tout ce qui concerne les abonnements parking tout est expliqué et accessible sur le site <https://booking-agde.Axigap.com/>

N° 13 - Chemin de la Charrue : retailler les pins à hauteur des numéros 6/8. Les branches reposent sur les fils électriques.

Réponse :

Le service domanialité enverra un courrier au propriétaire concerné.

N° 14 - Ile des Loisirs : Dans le petit bois, un panneau de signalisation est à remettre en place.



Réponse :

Les services interviendront rapidement.

N° 15 - ROND-POINT ARENA : La pelouse qui n'est plus arrosée et est desséchée. Ceci occasionne une gêne.

Réponse :

Il existe un projet actuellement à l'étude pour une revégétalisation du rond-point avant le mois de Mars 2024.

N° 16 - Mail de Rochelongue : La borne automatique devant la boulangerie Festival - Mail de Rochelongue fait un bruit qui dérange les riverains

Réponse :

Les travaux de remplacement du matériel ont été réalisés.

N° 17 - Mail de Rochelongue : les récupérateurs de mégots ne sont pas vidés régulièrement et nous constatons des débordements.

Réponse :

Votre remarque a été prise en compte.

N° 18 - Rond-point Arena : Un palmier sur la pelouse est en mauvais état pour manque d'arrosage. Est-il récupérable ?

Réponse :

Il a souffert d'un manque d'eau, on va suivre sa capacité à réagir.

N° 19 - Rue Raffanel : Des taquets de bois sont présents sur le trottoir devant le commerce CASABLANCA. Tous ces taquets de bois vissés au sol représentent un danger pour les piétons. Des petits chapiteaux sont implantés sur cet emplacement pendant la saison et les taquets doivent servir à leur maintien au sol. Ils n'ont pas été retirés.

Réponse :

Le service du Centre Technique Municipal ira voir sur place avec le service des droits de place pour les faire enlever.

N° 20 - Rond-Point des Invalides : le panneau indiquant « Allée de la Chaudière » (accès aux boîtes aux lettres) a disparu. Merci de le remplacer (référente Mme MANAU-VAYSSIÈRES)



Réponse :

Le nécessaire sera fait.

N° 21 - Angle de l'avenue des iles d'Amérique et la rue des corsaires, depuis des années j'indique que le trottoir est accidentogène référence 10 du 07 /12/2022, c'est programmé, mais quand ?

10 Rue des Corsaires

Le trottoir situé dans l'angle de la rue des Corsaires et avenue des Iles d'Amérique est très accidentogène. Il faut vraiment agir au plus vite.

A côté de la tranchée correspondante à la fibre, le goudron s'affaisse anormalement. Ceci a été indiqué à plusieurs reprises et vu sur place par les services techniques. A proximité du 9 rue des corsaires, une autre tranchée pour la fibre n'a pas été bitumée.

Réponse

Une visite du site et une estimation vont être réalisées, les travaux seront rapidement programmés.

Réponse :

Cette portion de trottoir sera reprise.

N° 22 - Santa Maria : Les services de police sont intervenus durant la période estivale, malheureusement pas beaucoup d'effet je pense qu'il faudrait déplacer le panneau de stationnement interdit (voir au milieu de la partie stationnement interdit et de l'agrémenter muni d'une flèche gauche /droite sur 50 mètres).

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

N° 23 - Rue des corsaires : le stationnement a été respecté - Rue pacifique stationnement respecté.

Manque de place de stationnement, de nombreux propriétaires n'ont pas de parking, il faut trouver des solutions, et conserver parking gratuit au colibri.

Les estivants vont désertier le Cap d'Agde, trop de soucis de parking.

Prévoir des places pour les patients du médecin, rue des corsaires. Ne faisons pas du cap d'Agde un désert et en plus un désert médical.

Réponse :

L'interdiction de stationner rue des corsaires a été validée à la demande de la Police Municipale car il y avait de trop nombreuses verbalisations, en plus de la dangerosité pour l'accessibilité des pompiers.

L'aménagement est récent et n'a pas vocation à être modifié.

N° 24 – Allée des Caraïbes : Ref.14 07/12/2022 pas de réponse concernant le terrain de boules, beaucoup de mécontents du manque d'entretien.

14 Allée des caraïbes

Terrain de boules : M. CELESTIN réitère la demande de remise en état du terrain pour pouvoir jouer aux boules dans les meilleures conditions (demande faite plusieurs fois).

Réponse

Un contact sera pris directement avec Monsieur CELESTIN afin de se rendre sur le site afin d'évaluer les besoins.

Réponse :

Concernant le boulodrome de l'Allée des Caraïbes, le coût de réfection est assez élevé, et ce n'est pas une priorité dans la gestion de l'ensemble des nombreux des boulodromes de la commune, dont certains sont très fréquentés, et ce, tout au long de l'année, qui plus est en compétition.

N° 25 – Allée de Caraïbes : Ref ;15 07/12/2022, proposition de création de jardin méditerranéen. Quelle décision ?

15 Au bout de l'**Allée des Caraïbes**, M. CELESTIN propose de créer un jardin méditerranéen avec une allée en forme de S, d'y mettre des aires de pique-nique et

des tables d'informations sur Brescou et la ville d'Agde (rencontre avec M. LOPEZ le 4 janvier dernier).

Réponse

Cette sujétion sera proposée en réunion de pôle « aménagement du territoire ». Pour information : durant ces réunions, les techniciens soumettent des projets aux élus pour prise de décisions.

Réponse :

Cette création n'est pas à l'ordre du jour.

N° 26 – Allée des Pins : Réf 18/ 07/12/2022, allée des pins visite programmée décision ?

18 Allée des Pins

Cette allée est très empruntée (cycles et piétons). Un passage piéton devrait être implanté.

Réponse

Une visite sur site sera programmée en début d'année.

Réponse :

Le Chemin des Pins sera repris partiellement, ce chemin n'a pas vocation à être carrossé pour éviter une circulation trop importante et éviter que ce chemin soit pris à vive allure.

N° 27 – Tunnel Saint Martin : Réf 21/07/12/2022, tunnel saint Martin : panneaux toujours pas posés, pour le nettoyage quelle décision a été prise ?

21 Le pont RN 612 vers Saint Martin - référent M. CELESTIN

« Dès qu'il pleut c'est l'inondation, il serait bien qu'il soit nettoyé de sa boue régulièrement, et peut-être envisager de faire un caniveau sur la partie gauche et allant vers le domaine Un déversoir se trouve à la sortie de ce pont. Bien-être de nos vacanciers et la qualité de notre station.

Afin d'améliorer la sécurité, des panneaux indiquant qu'il y a des piétons, des cyclistes et une vitesse limitée (20kmh) pourraient être installés... Des vitesses excessives sont constatées pour aller au centre aéré ».

Réponse

Un entretien plus régulier sera effectué.

Concernant la demande de panneau de signalisation, celui-ci sera implanté.

Réponse :

La demande a été enregistrée au numéro vert.

N° 28 - Rond-point des invalides, après plusieurs années de doléances Mr Jean Marc BROUILLET avait prévu une décoration adéquate en implantant une tonnelle pour mettre un bougainvillée, demande de fabrication auprès des services techniques de la ville, cela n'a pas été pas exécuté ?

Réponse :

Un projet est actuellement à l'étude pour une réalisation au mois de mars 2024.

N° 29 - Parking photovoltaïque : toujours pas de lumière.

Montée du golf saint martin toujours pas de panneau indicateur (allée ou rue).

Réponse :

Les travaux de raccordement des éclairages des ombrières seront réalisés en début d'année.

N° 30 - Trottoir impasse Santa Maria : toujours le même problème de stationnement, le muret abimé à cause des véhicules, voir camions, pas de verbalisation, depuis des années j'indique ce gros problème on pourrait mettre des plots, je rappelle qu'il n'y a pas de circulation possible handicapés, poussettes, piétons, etc...

Réponse :

La police municipale verbalise beaucoup au Cap d'Agde pour les problèmes de stationnement (près de 4000 cette saison) ; mais la verbalisation ne règle pas tous les problèmes dans les secteurs touristiques où il y a un turn-over quotidien des véhicules

N° 31 - Avenue des Alizées : demande à plusieurs reprises le noircissement de l'ancien passage piétons c'est devenu dangereux quand cela sera-t-il réalisé ?

Réponse :

Cela a été fait plusieurs fois, déjà mais s'efface avec le temps. Nous le referons prochainement.

N° 32 - Pistes cyclables : il devait être mis en place une signalisation, normale, depuis l'hôtel Nakara jusqu'à la station Total.

Réponse :

La demande a été transmise au service voirie de la Commune.

N° 33 - Impasse fort royale : il serait bien de marquer au sol le passage piétons entre l'ilot et les trottoirs.

Réponse :

Le nécessaire sera fait avant la saison prochaine.

N° 34 - Passage Aqualand depuis l'avenue des Iles d'Amérique : j'ai entendu dire que ce passage était privé, mais utilisé pour le passage principal d'Aqualand beaucoup de trous se sont formés, il serait bien de reboucher les trous ça devient dangereux.

Réponse :

L'assiette du passage est sur la copropriété, les services de la ville vont délibérer pour que la servitude soit réservée aux piétons.

Une équipe du Service du CTM se déplacera pour traiter les trous.

N° 35 - Rue des corsaires : il était prévu de faire un bateau du nouveau passage piétons.

Réponse :

Le passage a été fait, il manque l'enrobée qui sera bientôt fait.

N° 36 – Rue du Pacifique : Je réitère ma demande pour le chemin qui va de Rue du Pacifique à la mare aux canards.

Réponse :

Une reprise de la voirie sera effectuée.

N° 37 - Rinces pieds : afin de rendre la vie plus facile à nos vacanciers et habitants, je propose de penser à une machine de désalinisation de l'eau de la mer, Collioure ou Port la Nouvelle ont cette machine. (Alimentation en eau).

Réponse :

La Ville va procéder, comme cela est préconisé par le Pavillon Bleu, à la suppression de l'ensemble des installations (rinse-pieds et douches) aux abords des plages. Le prix de la machinerie que vous évoquez est d'environ d'un montant de 20000€. Etant donné que ce service n'a plus vocation à être rendu, nous ne pourrions pas donner une suite favorable à votre demande.

N° 38 - Mare aux canards : Je souhaiterais l'arborisation des tables et jeux merci.

Réponse :

C'est une proposition à étudier.

N° 39 - Tri sélectif : pour cette première année ça a été très difficile à gérer dans nos copropriétés, je souhaite qu'au moins deux passages soient effectués au mois de juillet et août pour info : passage le vendredi le dimanche tous les bacs sont remplis. Réduire par contre le nombre de passages (Ordures ménagères)

Réponse :

Le SICTOM souhaite équiper toutes les résidences avant de changer le nombre de tournées.

En cas de besoin d'un volume supplémentaire, il suffit de prendre attache auprès de l'antenne d'Agde du SICTOM qui fournira des bacs supplémentaires.

N° 40 - Rue des corsaires : je réitère ma demande pour que soit posé un panneau rappelant la priorité à droite de l'impasse Santa Maria. C'est très dangereux, personne ne respecte cette priorité.

Et il est très délicat de sortir de l'impasse.

Réponse :

Il n'y a pas de nécessité à rappeler le code de la route. Nous pouvons vous proposer de mettre un cédez le passage à l'impasse qui n'est pas prioritaire.

N° 41 - Nuisances : les vacanciers se plaignent du bruit des discothèques, jusqu'à 6h du matin, cette année cela s'est empiré. Les gens ont été mal reçus de plus par les autorités « allez-vous joindre à eux ». Au Cap d'Agde, il n'y a pas seulement des jeunes, pensez également aux familles, les enfants. Le Cap d'Agde doit rester une station familiale.

Réponse :

Nous n'avons reçu aucune plainte cette saison à l'encontre des discothèques (ni même lors de la saison 2022) ; je rappelle que les discothèques sont soumises à un cahier des charges très strict (étude d'impact, isolation acoustique, limiteur...) Elles sont régulièrement contrôlées par les services de l'état (Agence Régionale de Santé).

N° 42 - Mise en place de bancs : à la demande de beaucoup de personnes (informations données par le docteur SALEMBIER), il faudrait mettre à disposition quelques bancs, j'ai vu ceux existant, voir à partir du rond- point des invalides jusqu'à cap 2000.

Réponse :

Cette demande sera étudiée en commission Vie Quotidienne.

N° 43 - Caisses Parkings : les vacanciers Suisses m'ont indiqué que l'entrée se fait correctement par la reconnaissance des plaques, la sortie, ils sont obligés d'appeler le service des parkings car il n'y a pas la reconnaissance des plaques de ce fait l'agent lève la barrière et ils ne paient pas.

Réponse :

Les parkings sont désormais équipés de la lecture de plaque d'immatriculation aux entrées et sorties. Cela signifie que nos clients doivent scanner leur plaque à l'entrée du parking.

Si le client souhaite payer en espèces, il doit se rendre à une caisse automatique pour régler le montant avant de recevoir un ticket à scanner à la sortie.

Cependant, il arrive que certains clients prennent trop de temps pour se diriger vers la sortie et que leur ticket expire.

C'est pourquoi nos agents vérifient que le montant a bien été réglé et procèdent à l'ouverture de la barrière.

N° 44 - Barrières pompiers : celle de l'hôtel Capao, est ouverte tous les matins vers 7 heures de ce fait beaucoup de gens en profitent pour ne pas payer, normal ?

Réponse :

Les services municipaux (service des plages, nettoyage...) utilisent le passage pompiers tous les matins et doivent refermer cette barrière dès leur retour ; le gestionnaire des parkings payants dispose de caméras aux entrées et sorties de ces parkings et sont en mesure de vérifier ces dysfonctionnements lorsqu'ils ont lieu.

N° 45 - Rochelongue : l'entrée du mail face à la plage a été très critiquée à raison, personne n'a compris, moi le premier, j'espère qu'un plan agréable est programmé impérativement pour la prochaine saison.

Réponse :

Un projet d'aménagement de cet espace va être présenté mi-novembre aux élus. Il est, aujourd'hui, envisagé de mettre en place des pupitres d'informations sur l'espace dunaire, sur le milieu marin et sur le Fort de Brescou. La réalisation de cet aménagement est programmée avant la prochaine saison.

Une étude en copil sera présentée à la prochaine réunion de pôle et les travaux pourront se faire en suivant.

Pour info, cet espace du domaine public maritime à vocation à être naturel.

N° 46 - L'indispensable : ce journal très connu ferait bien de mettre à jour tous ces plans du cap d'Agde qui ne sont plus du tout d'actualité, ce sont les mêmes qu'il y a 30 ans.

Réponse :

Le service communication de la ville d'Agde alertera les services de la direction de votre demande de mise à jour.

Il est à noter que ce magazine est totalement indépendant.

N° 47 – RICHELIEU :

Colportage : à la demande de commerçants à colibri : il est interdit de vendre des glaces, les beignets sur les plages de Richelieu.

Les commerçants ont fait un courrier adressé à Mr le maire réponse a été faite (courrier joint). La police est intervenue pour verbaliser rien est fait, ils étaient jusqu'à 4 chariots.

Ces commerçants doivent respecter les exigences des services d'hygiène etc, un panneau indiquant leurs menus. Paient-ils une taxe plus d'autres normes à respecter.

Y a-t-il deux façons de traiter les commerçants ?

Réponse :

Le colportage est un commerce qui n'est pas interdit en France.

Seuls les maires peuvent le réguler en invoquant des troubles à l'ordre public en l'interdisant temporairement dans certains secteurs. Le commerce doit être déclaré ainsi que les employés.

La problématique est que cette interdiction visée par un arrêté de police du maire qui n'est qu'une contravention et peu dissuasive au regard des gains produits par cette activité. Les policiers ne peuvent pas saisir la marchandise et sont donc confrontés à de multiples récidives.

La police municipale met en place des contrôles avec des verbalisations, qui mobilisent de nombreux effectifs. Une trentaine de vendeurs ambulants ont été contrôlés et verbalisés cette saison.

. Parking payant (richelieu) : mal entretenu, des herbes de 2m de haut :

Réponse :

Les services Espaces Verts de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ont été destinataire de cette remarque.

. Container verre et tri : mettre protection en entourage du verre parsemé tout autour, des poubelles sur le sol juste en face la plage...Très mauvaise image du Cap d'Agde.

Réponse :

La plage Richelieu comprend plusieurs parkings qui sont équipés de colonnes (Parkings : caravelle, colibri, richelieu) une dalle de propreté a été installée sur le parking de la caravelle.

Beaucoup de vacanciers se plaignent de l'entretien de notre quartier' se plaignent du défaut de structures tel le terrain de boules allée des caraïbes, le chemin qui va de colibris à la mare aux canards les ponts qui rejoignent l'île aux loisirs depuis le bord de mer, etc. notre secteur est très fréquenté peut être le plus fréquenté, ce magnifique quartier a perdu de son éclat, il faut réagir, nous n'avons pas le droit de le laisser se dégrader !

RAPPEL/ OBSERVATIONS

(Réunion préparatoire du 4 février 2022) RAPPEL.

5 - Quelle évolution et quels délais sont envisagés pour l'aménagement du front de mer au Mail de Rochelongue ? Bancs, tables d'informations, parcours pistes cyclables par QR CODE, zone Natura 2000, etc... Les travaux ont commencé à l'Ascension 2022....

(Réunion préparatoire du 7 octobre 2021) - RAPPEL

19 - RÉNOVATION DU MAIL DE ROCHELONGUE

Le mail de Rochelongue a eu 30 ans en 2021. IL A BESOIN D'UN LIFTING....

Depuis 2014, le comité de quartier CAP OUEST suggère et demande sa rénovation.

Compte- rendus des réunions préparatoires des 18/11/2014 - 15/01/2015 - 12/10/2015 - 14/03/2016, etc ... Cette rénovation, qui concernait essentiellement le front de mer et son esplanade il y a quelques années, doit désormais être globale.

L'esplanade sur le front de mer a la vocation d'une agora. Un espace de vie, d'échanges et d'animations.

Ce site est en voie de délabrement et ne donne pas une image rêvée de notre station et d'un front de mer. Dalles manquantes, grilles d'égouts soulevées ...La balade de front de mer entre également dans les demandes d'amélioration et travaux d'envergure dans notre quartier. De nombreuses zones sont ensablées et donc impraticables pendant la saison. La création d'une véritable promenade de bord de mer (jusqu'à la base nautique), aménagée pour la promenade et élargie serait un véritable plus pour l'image de notre station et la qualité de vie des utilisateurs.

SECURITE

Bilan présenté par Luc LAROSE, Directeur Police Municipale

- Domaine « code de la route » : 8
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 5
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 5
- Domaine « Divers » : 17
- Domaine « environnement » : 20

B) GRANDS TRAVAUX :

Marc SABLAIROLES - Directeur voirie & Réseaux

PLACE DU MÔLE ET ALLÉE DE LA FLÂNERIE

La ville entreprend les travaux de requalification de la place du Môle et de l'allée de la Flânerie.

Ces travaux vont être entrepris en 3 phases afin de permettre aux commerces de profiter de la saison estivale.

La première partie de l'aménagement concerne la place du Môle.

La place du Môle et l'allée de la Flânerie représentent un fort attrait touristique et constituent le trait d'union entre le port et l'espace naturel des falaises. Ce positionnement géographique invite naturellement à la promenade.

Ce quartier possède également la particularité d'être un site fortement attractif par la diversité qu'il propose, allée commerçante proposant de nombreux choix : vêtements cadeaux, alimentaire, restauration, presse, etc.

Aussi, sa forme urbaine vieillissante imposait une mise à niveau avec les enjeux actuels d'attractivité, d'accessibilité, de bien-être et de transition énergétique.

- Un réaménagement de la place en développant l'espace de déambulation jusqu'à la plage.
- Une réorganisation dans l'espace des surfaces dédiées au manège et au boulo-drome dans un souci d'intégration paysagère.
- La création d'une aire de jeux pour compléter l'offre de loisirs.
- Le réaménagement du parking avec le maintien du nombre de places.
- La réalisation de cheminements doux pour proposer aux cycles un itinéraire dédié.
- La création d'espaces verts pour agrémenter et rafraîchir l'espace.
- La mise en œuvre d'un revêtement en béton architectural et la pose de dalle en basalte.
- La mise en place de mobiliers d'éclairage design pour apporter une identité forte.
- La pose de bancs et de corbeilles pour apporter le confort nécessaire.
- La gestion des ordures ménagères par la création de 3 bacs enterrés supplémentaires.
- Le maintien du WC public et du DAB.

Ce sont près de 6000 m² qui seront réaménagés.

Les travaux ont débuté le 6 novembre par la mise en conformité et le renforcement des réseaux humides et secs.

Ils se termineront au mois de mai.

Le coût estimé est d'environ 1 200 000 €.

Laurent BRAULT, Directeur Architecture et bâtiments.

NOUVELLE MAIRIE ANNEXE DU CAP ET OFFICE DU TOURISME

1/ CONTEXTE :

Dans l'objectif d'améliorer le service rendu aux administrés et aux touristes sur la station, la Ville d'Agde et la CAHM ont décidé d'implanter leurs nouveaux locaux dans le bâtiment N°1 d'Iconic.

Ce positionnement central, en plein cœur de station, proche des parkings, de l'allée piétonne, des commerces et du Palais des Congrès, permettra de poursuivre les missions dans de meilleures conditions d'accueil et d'envisager des nouveaux services.

Ce sont plus de 60 000 visiteurs qui franchissent les portes de ces 2 entités, accueillis par :

- 8 personnes pour l'office du tourisme
- 6 personnes pour la mairie annexe

2/ PROJET :

Dans une grande cellule de 400 m², les nouvelles entités seront réparties sur :

- 200 m² à usage exclusif de l'office du tourisme
- 100 m² à usage exclusif de la Mairie Annexe
- 100 m² d'espaces mutualisés communs aux 2 structures (salle de réunion, sanitaires, locaux techniques...)

3/ AVANCEMENT DE L'OPÉRATION :

Pour la mairie annexe :

- Les études de conception ont été réalisées en juin 2023.
- Les marchés de travaux ont été validés début octobre.
- Les travaux débuteront début novembre et se termineront en janvier.
- La mise en service opérationnelle se fera en février.

Pour l'office du tourisme :

- Les études de conception ont été réalisées en octobre 2023.
- Les marchés de travaux seront validés début décembre.
- Les travaux débuteront début janvier et se termineront en mai.
- La mise en service opérationnelle se fera en juin.

Axel CANTON, Direction Service Foncier

CHEMIN DE LA CAUSSE À NOTRE-DAME

Le projet d'élargissement de ce chemin permettra une mise en sécurité des différents flux liée au futur développement de la zone de Malfato.

Son profil en travers de 15 mètres de large a été validé par délibération du 14 décembre 2021.

En 2022, les propriétaires ont été sollicités dans le cadre d'acquisitions à l'amiable sur la base de 6 €/m² et le cas échéant, prise en charge des travaux de déplacement de clôture).

Début 2023, les dernières relances auprès des propriétaires n'ayant pas encore répondu ont été réalisés. Une saisie du juge des expropriations pour fixation judiciaire se fera en juin prochain.

Démarrage des travaux d'élargissement de voirie est prévu en fin de cette année.

Marc SABLAIROLES - Directeur voirie & Réseaux

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des services techniques

AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE - PLAN DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE DE FACADES

Contexte et diagnostic

Dans le cadre du programme de requalification du centre-ville, la ville a souhaité étendre son intervention aux façades.

Nous constatons qu'un défaut d'entretien est récurrent sur de nombreux immeubles de l'hyper centre et de ses abords, cela participe à une baisse qualitative de l'ensemble de ces espaces et dégrade aussi la qualité de vie et le paysage.

Fort de ce constat, la ville a confié au service Politique de l'Habitat, compétence de la CAHM, de réaliser un diagnostic et proposer des solutions rapides, qualitatives et sociales.

Ce diagnostic nous renseigne sur le nombre de façades à ravalement, soit 102 façades pour 73 immeubles concernés (9500 m²). Sur ces 73 bâtiments, 66 sont concernés par le ravalement.

Sur ces éléments, la ville a proposé un plan de ravalement de façades afin d'atteindre des objectifs importants de réalisation et permettre une réelle transformation du paysage urbain.

Pour ce faire, un plan de ravalement obligatoire a été mis en place et va permettre aux propriétaires de faire réaliser les travaux avec une aide technique et financière de l'état et de la ville/CAHM (environ 40 %).

Ce programme prévoit de calquer ces phases opérationnelles sur le calendrier des travaux de la Promenade.

RÉHABILITATION DE LA PROMENADE - TRAVAUX EN COURS

Rappel du programme :

Le projet prévoit la requalification de la rue du 4 Septembre, rue Richelieu et rue J.J. Rousseau, sur près de 20 000 m².

La mise en conformité et le renforcement de l'ensemble des réseaux humides et secs. L'effacement ou la mise en discrétion des réseaux aériens.

Le réaménagement qualitatif des surfaces par l'emploi de matériaux basalte, calcaire et bétons architecturaux.

La création de larges espaces végétalisés.

Le renouvellement du mobilier d'éclairage public.

La piétonisation de la majeure partie des espaces requalifiés.
La création d'un parking souterrain.

Avancement des travaux "rue du 4 septembre" :
Démarrage des travaux en novembre 2022,

Travaux réalisés à ce jour :

- La dépose des terrasses,
- La mise en conformité des branchements particuliers d'eau et d'assainissement,
- La validation par Enedis du projet de mise en esthétique,
- La validation définitive du permis d'aménager conformément aux prescriptions des A.B.F,
- Réalisation des revêtements de surface sur la **phase 1**.

Travaux en cours :

- Sur la **phase 1**, les plantations, la pose du mobilier d'éclairage, le nettoyage et l'imperméabilisation des matériaux de surface.
- Aujourd'hui, les travaux se poursuivent sur la **phase 2** (rue J.J. Rousseau), ils consistent à reprendre les réseaux humides, réaliser les emmarchements et les jardinières et enfin, les revêtements de surfaces viendront requalifier l'espace.
- La livraison est envisagée pour avril 2024.

Sur la **Phase 3**

- L'élagage, la transplantation des arbres sont programmés pour début octobre 2023.
- Dans un même temps, les travaux d'archéologie seront entrepris sur cet espace pour une durée de 4 mois.
- En février /mars 2024 débuteront les travaux du parking sous-terrain pour une durée de 12 mois.
- Les travaux sur cette phase se termineront par les revêtements de surface pour une livraison estimée à l'été 2025.

Sur la phase **4** et **5** durant l'hiver 2025 : coordination à prévoir avec l'îlot Brescou et les travaux de la Passerelle.

Axel CANTON, Direction Service Foncier

ÎLOTS NPNRU

A/ Introduction

1/ Acronyme NPNRU = Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

2/ Définition = Action portée par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour renouveler les quartiers dégradés en intervenant notamment sur l'habitat

et les équipements publics avec un financement public important (Action Logement, l'État ...)

3/ NPNRU sur Agde =

- Signature le 14 janvier 2021 d'une convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du centre-ville d'Agde,
- Identification de 5 ilots dégradés en centre-ville : Ilot Brescou / Ilot Notre Dame / Ilot Amour / Ilot Terrisse / Ilot Perben

B/ Les Ilots

1/ Ilot BRESCOU

Porteur de projet : PROMEO

Projet : création de commerces en rdc, d'une Maison de Santé Pluri professionnelles, de 105 logements dont 80 logements locatifs sociaux, de parkings souterrains et de places de stationnement, d'espaces extérieurs en cœur d'ilot.

Calendrier :

- Traité de concession signé le 07 décembre 2021
- Fin 2023 : acquisition du foncier (18 octobre 2023 pour les immeubles communaux) et travaux de démolition
- Janvier 2024 à septembre 2025 : démarrage travaux et livraison tranche 1
- Novembre 2025 à mai 2027 : démarrage travaux et livraison tranche 2
- Rétrocession de la coulée verte à la ville d'Agde : juin 2027

2/ Ilot Notre Dame

Porteur de projet : ICADE (société SNC IP1R)

Projet : création de 49 logements en accession libre et 21 logements locatifs sociaux, création d'un parking souterrain, aménagement du cœur d'ilot et implantation d'une salle vouée à des activités culturelles en rdc (avec rétrocession à la ville)

Calendrier :

- traité de concession signé le 22 avril 2022
- Signature de la promesse unilatérale de vente le 20 octobre 2022
- acquisition du foncier en mai 2024
- Livraison prévue deuxième trimestre 2027

3 et 4/ Ilot Amour / Terrisse

Porteur de projet : PM2B

Projet : réalisation des opérations d'aménagements d'espaces publics et de réhabilitation de logements anciens

Calendrier :

- Traité de concession en septembre 2023
- Acquisition du foncier en avril 2024
- Livraison en octobre 2025 (ilot Amour) et janvier 2026 (ilot Terrisse)

5/ Ilot Perben

Porteur de projet : Commune

Projet : Démolition et création d'un ilot de fraîcheur avec possibilité de stationnements

Calendrier :

- Acquisitions foncières 2023

- Études en 2024 (archéologie, Architecte des Bâtiments de France)
- Livraison en 2026

Laurent BRAULT, Directeur Architecture et bâtiments.

ESPACE LACHAUD

Sur une parcelle de 3000 m², l'imposante bâtisse de 1800 m² de l'ancien asile Lachaud restait inoccupée. Ce bâtiment emblématique, fortement inscrit dans la mémoire des agathois et sa situation géographique en font un lieu accessible et stratégique en cœur de ville.

Ainsi, la collectivité a décidé de lancer un appel à projet auprès d'opérateurs privés, suivant un cahier des charges bien précis, tout en respectant les volontés du Leg de Victor Lachaud :

- Préserver l'intégrité architecturale, historique et symbolique du lieu
- Préserver la qualité paysagère du site
- Réaménager l'intérieur de l'édifice en résidence pour étudiants/saisonniers Agathois en difficultés
- Créer un Centre Socio Culturel à destination des familles Agathoises les plus fragiles.

Avancement de l'opération :

Le lancement de l'appel à projet s'est déroulé en décembre 2021 et a retenu l'opérateur PROMOJOK.

Les études de conception ont été livrées en juin 2022.

Les travaux ont débuté en octobre 2022 et sont toujours en cours pour un coût estimé à 2,1 M€ HT.

La livraison est prévue pour la fin du 2^e trimestre 2024.

Les travaux d'aménagement du Centre Socio-Culturel se fera en suivant.

La mise en service opérationnelle du site est prévue pour début octobre 2024.

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des services techniques

DÉVELOPPEMENT DURABLE

• **BILAN RESTRICTION ÉCLAIRAGE PUBLIC - EAU - GAZ**

Depuis plusieurs années, la Ville s'est engagée dans une politique de transition énergétique qui s'est traduite tout d'abord par la création d'ombrières photovoltaïques sur les parkings Catalogne – Gallois (Clape) et Coquilles – Soullières ainsi que par la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments techniques du Centre Technique Municipal.

Cette politique s'est également traduite par la mise en place de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) pour arroser le golf ; ce système de REUT permet également de chauffer et climatiser le bâtiment administratif du CTM.

Afin de limiter l'impact de la hausse de la facture énergétique (électricité et gaz) sur le budget, la Ville a engagé différentes actions pour limiter l'impact de cette hausse.

En premier, il a été décidé depuis le 1^{er} octobre 2022 de procéder à l'extinction de l'éclairage public sur certains secteurs de la commune une partie de la nuit. Cette modification du fonctionnement de l'éclairage a permis d'obtenir les résultats suivants, sur la même période (janvier à juillet) la consommation a diminué de 55 % (3 114 932 kWh en 2022 contre 1 419 945 kWh en 2023) et le montant de la facture est augmenté d'un peu plus de 10 000 € (368 455 € en 2022 contre 379 396 € en 2023) alors que le prix de la fourniture a été augmenté de 150 %. Cette économie de consommation d'électricité a permis d'éviter 152,6 t de CO₂.

Afin de réduire l'impact de la hausse du prix de l'électricité, la Ville poursuit la mise en œuvre de l'extinction de l'éclairage public et va également procéder à des travaux de remplacement d'une partie de l'éclairage public restant allumé toute la nuit par du matériel à technologie LED et à l'installation sur le cheminement en bord de plage de Richelieu – Rochelongue du matériel à technologie LED et à détection.

Au niveau des bâtiments, la hausse du prix de l'électricité et du gaz est encore plus forte (augmentation de 250 % pour l'électricité et 360 % pour le gaz) ; aussi, la Ville a engagé une politique de sobriété qui s'est traduite notamment par la mise en service de la climatisation et du chauffage sur des périodes plus courtes, par la mise en place de consignes plus strictes pour le chauffage, la climatisation et par l'information des utilisateurs sur l'importance de respecter les consignes et de limiter les consommations.

Cette politique de réduction des consommations est également appliquée à l'eau par la réalisation de campagnes de recherche et de traitement des fuites. Au niveau des plages, la Ville a engagé une suppression des douches de plage par la mise en place de rince-pieds qui permettent d'économiser près de 40 % de la consommation. En parallèle, un travail est engagé en collaboration avec le service des espaces verts de la CAHM pour proposer des zones qui ne feraient plus l'objet d'arrosage.

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des services techniques
NOUVEAUX PROJETS PHOTOVOLTAIQUES

De nouveaux projets photovoltaïques vont prochainement être créés :

CIT :

- Puissance de la centrale : 455 kWc (kilo Watt crête)
- Superficie de panneaux : 2 300 m²
- Production annuelle : 612 000 kWh
- Démarrage des travaux : début novembre
- Fin des travaux : mi-janvier 2024
- Mise en service de la centrale : février 2024

Parking du Golf :

- Puissance de la centrale : 302 kWc
- Superficie de panneaux : 1 500 m²
- Production annuelle : 408 000 kWh
- Démarrage des travaux : février 2024
- Fin des travaux : mi-avril 2024
- Mise en service de la centrale : mai 2024

Parking Echasse Blanche :

- Puissance de la centrale : 494 kWc
- Superficie de panneaux : 4 130 m²
- Production annuelle : 645 000 kWh
- Démarrage des travaux : février 2024
- Fin des travaux : mi-avril 2024
- Mise en service de la centrale : mai 2024

De nouveaux projets sont actuellement à l'étude, il est envisagé la création d'une centrale photovoltaïque sur le parking de l'Hôtel de Ville dont l'énergie produite sera destinée à l'autoconsommation des bâtiments du site. Le dimensionnement des ombrières permettra de couvrir plus de 90 % de la consommation du site.

Un projet de création d'ombrières photovoltaïques est également à l'étude, pour venir équiper le futur parking de la salle polyvalente qui sera aussi équipé de panneaux destinés à l'autoconsommation du bâtiment.

• **Voirie abords des établissements scolaires – Mise en sécurité :**

La ville entreprend la généralisation d'un dispositif afin de sécuriser l'ensemble des établissements scolaires.

Un diagnostic précis est en cours d'étude afin d'identifier sur chaque voirie desservant ces établissements les problèmes de sécurité routière.

Les objectifs sont :

- Sécuriser la déambulation de personnes en bas âge ou à mobilité réduite : faire de la place sur les trottoirs et disposer des barrières de sécurité permettant de guider et protéger.
- Proposer une solution claire pour la circulation des cycles adaptée à chaque spécificité de voirie (vélo route, couloir vélo, espace partagé) la priorité sur ces axes sera donnée aux cycles.
- Imposer une charte visuelle forte afin que chacun identifie rapidement que la voirie dessert un établissement à proximité immédiate (totems et pictogrammes en entrée et sortie de voirie, mobilier spécifique et coloré permettant de contraster visuellement avec une voirie traditionnelle).

- Identifier et aménager la traversée principale (plateau traversant ou/et marquage en résine avec motif spécifique, la résine permet par son aspect granuleux une meilleure distance de freinage).
- Créer un stationnement PMR à proximité des accès.
- Supprimer le stationnement à proximité des traversées piétonnes.
- Proposer un atelier pédagogique de sensibilisation avec le service Petite Enfance et les services de Police Municipale.

Laurent BRAULT, Directeur Architecture et bâtiments.

RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DES ÉCOLES :

La publication par le gouvernement du décret du 23 juillet 2019, aussi appelé « décret tertiaire » impose de réduire la consommation énergétique des bâtiments publics de 40% à l'horizon 2030, de 50% en 2040 et 60% en 2050.

En 2019, les services techniques de la Ville ont réalisé un inventaire et un audit exhaustif des bâtiments de la collectivité. À l'issue du rendu, les Élus ont immédiatement axé les écoles comme étant prioritaire.

Afin de respecter ces objectifs ambitieux, un plan pluriannuel de rénovation de 2,7M€ sur 3 ans, a été mis en œuvre.

Ce sont les écoles du centre-ville (Marie Curie, Jules Ferry et Anatole France), considérées dans un quartier prioritaire, qui ont fait l'objet d'une rénovation thermique complète au travers :

- Du remplacement de toutes les menuiseries,
- D'une isolation thermique de l'enveloppe du bâtiment (murs, plafonds, sols, toitures),
- Du remplacement des tous les éclairages par des éclairages LED,
- De la mise en place d'une régulation électronique sur tous les équipements de chauffage et de ventilation.

Ces travaux, associés à une sensibilisation des utilisateurs à une meilleure gestion des usages, font qu'une réduction immédiate de 50 % des consommations est désormais atteinte.

La collectivité souhaite accélérer cette rénovation et ce sont les écoles, Albert Camus, Frédéric Bazille et Victor Hugo qui subiront le même traitement pour une période de 2 ans (2024 - 2025).

À noter que ces rénovations sont soutenues par l'état à hauteur de 50% des investissements.

Marc SABLAIROLES - Directeur voirie & Réseaux

• **LES ILOTS DE FRAÎCHEUR DANS LES COURS D'ÉCOLE :**

Le projet d'îlots de fraîcheur dans les établissements scolaires est caractérisé par trois éléments structurants : l'association des enfants et des équipes pédagogiques dès l'élaboration du projet, la mise en œuvre d'un revêtement perméable dans les cours de récréation, et la végétalisation des espaces afin d'apporter de l'ombre et de la fraîcheur par phénomène d'évapotranspiration.

La première étape consiste à recueillir les souhaits des enfants, sous forme d'ateliers pédagogiques. Le projet est alors travaillé en fonction en associant le personnel éducatif. C'est à ce moment-là, qu'un projet pédagogique peut être associé aux travaux (création d'un potager, plantation de végétaux par les enfants...).

Ensuite, les travaux de désimperméabilisation peuvent commencer (pendant les vacances d'été). Cela consiste à retirer l'ancien revêtement pour le remplacer par un matériau qui permet l'infiltration des eaux de pluie. Notre choix s'est porté sur un enrobé drainant dont le bitume a été remplacé par un liant végétal (à base de résine de pin issue de l'industrie papetière). Il est de couleur claire afin d'éviter d'emmagasiner la chaleur durant la journée. Le corps de chaussée est dimensionné de manière à pouvoir infiltrer sur place une pluie d'occurrence annuelle. En cas de pluie plus importante, les eaux de ruissellement sont renvoyées dans le réseau d'eaux pluviales.

Vient ensuite la végétalisation : la plantation d'arbres et arbustes (essences locales) permet d'apporter de la fraîcheur et de l'ombre l'été (arbres à feuilles caduques). La végétalisation permet également de favoriser la biodiversité.

Présents :

S FREY, L BENTAJOU, C GUILHOU, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L BRAULT, A CANTON, C MANCEAU, L LAROSE, S FRANCES, J VIRANTIN, D LOPEZ.

Comité de quartier :

Présents :

ANTOINE L, CELESTIN G, CROS M, HUSSON M, LEMONNIER MP, LUCCACIO G, REMADI M.A, REY A, SERRE M, VAYSSIERES MANAU F.

Absents non excusés :

BARGE N, CAYUELA M, MENOUE M, LABATUT L, TERRISSE G, VAL M.J.